



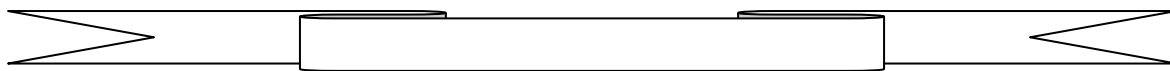
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE FOOTBALL

PROCES-VERBAL

DIRECTION NATIONALE DU CONTROLE DE GESTION COMMISSION D'APPEL

Réunion du 12 juillet 2021

ATTENTION : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions de la Commission d'Appel de la D.N.C.G..
Ces décisions sont données pour information et ne remplacent en rien la décision motivée qui est notifiée aux clubs par courrier recommandé.



SCO ANGERS (Ligue 1) : Rétrogradation administrative en Ligue 2.

DECISION :

- **Infirmes la mesure de rétrogradation.**
- **Encadrement de la masse salariale à 90%.**



FCG BORDEAUX (Ligue 1) : Rétrogradation administrative en Ligue 2.

DECISION :

- **Infirmes la mesure de rétrogradation.**
- **Encadrement de la masse salariale avec une interdiction de recrutement à titre onéreux au-delà des cessions de joueurs qui seront réalisées et ce, dans la limite du montant des indemnités de mutations figurant au budget 2021/2022.**



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire: FR 433 0374 2480 - N° Siret: 303 742 480 000 62